

La Newsletter

Ville & Aéroport

- ASSOCIATION NATIONALE D'ÉLUS -

N° 88 - Décembre 2022

DISPOSITIF D'AIDE AUX RIVERAINS ET TNSA

PLFR 2022 : LE PARLEMENT A ADOPTÉ, À L'INITIATIVE DU SÉNAT, UNE DOTATION SUPPLÉMENTAIRE DE 20 MILLIONS D'EUROS POUR LES TRAVAUX D'INSONORISATION DES LOGEMENTS

Dans le cadre du projet de loi de finances rectificative pour 2022, le Parlement a adopté le 25 novembre dernier en commission mixte paritaire la proposition du sénateur Vincent Capo-Canellas. Celle-ci prévoit une dotation de 20 millions d'euros supplémentaires pour la Taxe sur les nuisances sonores aériennes qui finance les travaux d'insonorisation des logements autour des grands aéroports français. Cette mesure vient compenser partiellement les pertes de recettes de la TNSA dues à la crise sanitaire du Covid-19 et estimées à plus de 80 millions d'euros sur la période 2020-2023. Dans le cadre du PLFR 2021 déjà le Parlement avait voté 8 millions d'euros de crédits budgétaires pour compenser à titre exceptionnel la baisse de rendement de la TNSA. On est très loin du compte !

La crise Covid-19 a fortement impacté le produit de la TNSA

Le produit de la taxe sur les nuisances sonores aériennes (TNSA), acquittée par les compagnies aériennes, est reversé aux exploitants d'aéroports pour financer les aides accordées aux riverains pour l'atténuation des nuisances sonores ou le remboursement à des personnes publiques des avances consenties pour financer des travaux de réduction des nuisances sonores. La TNSA est assise sur le trafic avec un rendement qui est à la baisse du fait des années covid.

Alors que le rendement de la taxe a connu une très forte diminution depuis 2020, les prévisions de recettes jusqu'en 2023 sont... *(Lire la suite)*



AGENDA * Ville & Aéroport